

*Communauté de Communes
des Portes Nord Ouest de Rouen*

LIEU MULTI ACCUEIL DE MONTVILLE

**PROJET
D'ÉTABLISSEMENT**
(modifié le 1^{er} septembre 2010)

Depuis Janvier 2002, la Prestation de Service Unique (PSU) peut être attribuée pour les Enfants de moins de 4 ans accueillis dans les Etablissements et Services relevant du Décret n° 2000 – 762 du 1^{er} Août 2000.

Cette Prestation vise à :

- Inciter les Crèches "classiques" à améliorer leur taux d'occupation en s'ouvrant à des Accueils plus souples,
- Améliorer les passerelles entre la Crèche ou la Famille et l'Ecole Maternelle
- Faciliter la reconnaissance du rôle des Haltes-Garderies dans la réponse aux besoins atypiques des Familles et aux situations d'urgence,
- Accompagner le développement des Services multi-Accueil, ainsi que l'évolution des amplitudes d'ouverture liées à la diversification des rythmes et des temps de travail.

L'octroi de la PSU est conditionné par certains critères. En particulier la structure doit présenter à la Caisse d'allocations familiales un projet d'établissement, comprenant le projet social et éducatif, ainsi que le règlement intérieur, en référence aux articles R 180 – 10 et R 180 – 11 du décret du 1^{er} Août 2000. *Ce projet d'établissement doit être porté à la connaissance des familles.*

A - LA DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT	4
I. INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
1. Le gestionnaire	4
2. La structure	4
3. Contrat enfance : si oui, période contractuelle	4
II. CARACTÉRISTIQUES FONCTIONNELLES	5
1. Description du type d'établissement	5
2. Avis ou autorisation d'ouverture du Conseil Général	5
B - LE PROJET SOCIAL	6
I. PRESENTATION DU TERRITOIRE	6
1. Aspects géographiques	6
2. Indicateurs démographiques	6
3. Caractéristiques socio-économiques de la population et du territoire.	6
4. Etat des lieux des modes d'accueil et activités existantes sur la commune	6
II. INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT	7
C - LE PROJET ÉDUCATIF ET PEDAGOGIQUE	7
LE PROJET DE L' EQUIPE EDUCATIVE	7-8-9
I. ACTIVITÉS, RYTHMES, ET VIE QUOTIDIENNE	9
II. LES MOYENS MIS EN PLACE	9
1. Le personnel	10
2. Les locaux	PLAN EN ANNEXE
III. LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE	10
IV. MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS	10
D - REGLEMENT INTERIEUR	en annexe

LA DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. LE GESTIONNAIRE

- Communauté de communes des Portes Nord Ouest de Rouen
- Présidée par Monsieur Pascal MARTIN, Conseiller Général, Maire de Montville
- Place du général Leclerc, 76710 MONTVILLE
- 02.32.93.91.13
- 02.32.93.81.68
- cc-sg-ccpnor@fr.oleane.com / www.ccpnor.fr

2. LA STRUCTURE

- Nom de la structure : lieu multi accueil de Montville
- Nom et fonction du responsable technique de la structure : Mademoiselle Christine BOISSAY, éducatrice de jeunes enfants
- Adresse : immeuble Aubette, résidence le Mont Réal
Rue André Martin, 76710 MONTVILLE
- Téléphone : 02.35.33.99.84
- Fax,
- Mail. multi-accueil-montville@orange.fr

3. CONTRAT ENFANCE : SI OUI, PERIODE CONTRACTUELLE

De janvier 2005 à décembre 2007, puis CEJ 2008/2011.

II. CARACTÉRISTIQUES FONCTIONNELLES

1. DESCRIPTION DU TYPE D'ETABLISSEMENT

Halte d'enfants d'une capacité de 12 places, accueillant en journée continue le lundi, mardi, jeudi et vendredi

ACCUEIL COLLECTIF POLYVALENT

X	Accueil Collectif	<input checked="" type="checkbox"/> Régulier	X	<input checked="" type="checkbox"/> Temps Plein	X
		<input checked="" type="checkbox"/> Occasionnel	X	<input checked="" type="checkbox"/> Temps Partiel	X
<input type="checkbox"/>	Accueil Familial	<input type="checkbox"/> Régulier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Temps Plein	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Occasionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Temps Partiel	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Accueil Parental	<input type="checkbox"/> Régulier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Temps Plein	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Occasionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Temps Partiel	<input type="checkbox"/>

2. AVIS OU AUTORISATION D'OUVERTURE DU CONSEIL GÉNÉRAL

- Date de l'agrément : 27 octobre 2010
- Capacité : 12 places
- Modalités d'accueil : Accueil régulier et occasionnel ; Présences à l'heure, en demi-journée ou en journée continue. Contractualisation possible
- Ages des enfants accueillis : 10 semaines – 3ans révolus

LE PROJET SOCIAL

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE

1. ASPECTS GEOGRAPHIQUES

Milieu péri-urbain et rural (rurbain).

23 communes adhèrent à la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, dont une du canton de Pavilly, cinq du canton de Notre Dame de Bondeville et dix sept du canton de Clères.

2. INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

La Communauté de communes compte :

- Environ 27 000 habitants (2009)
- Environ 900 enfants d'âge inférieur à 3 ans (1999)
- Environ 1400 enfants d'âge à 4 ans (1999)

3. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION ET DU TERRITOIRE.

65% des femmes ayant un enfant de moins de 3 ans ont une activité professionnelle

Pôles d'activités : Montville, Fontaine le Bourg, La Vaupalière, ZAC d'Eslettes,

Caractéristiques des logements : essentiellement pavillonnaire

4. ETAT DES LIEUX DES MODES D'ACCUEIL ET ACTIVITES EXISTANT SUR LA COMMUNAUTE

- Structures d'accueil 0 – 4 ans : une crèche collective (établissement public départemental de Grugny) : 23 places dont 7 pour les personnes extérieures à l'établissement. Une halte itinérante desservant trois communes par semaine.
- Assistantes maternelles : 240 recensées
- Relais assistantes maternelles : Mise en place d'un relais assistantes maternelles itinérant opérationnel à partir du premier Septembre 2005
- Ecoles Maternelles (3 – 6 ans) : 21
- C.L.S.H. : 16 gérés par les communes (hors compétences communautaires)
- Accueil périscolaire : 17 garderies ouvertes matin et soir

1 garderie ouverte uniquement le matin

- Lieux d'accueil Enfants – Parents : néant
- Autres lieux d'éveil et de socialisation : néant
- Structures de Proximité : piscine communautaire. Les autres «équipements sportifs sont du ressort des communes (gymnases, stades...). Quant aux structures gérées par d'autres collectivités, il existe sur le territoire un Centre médico-social (Clères-Montville), une consultation PMI...

II. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

- Actions "passerelle" avec l'école maternelle (Montville)
- Travail en collaboration avec le centre de PMI

Projet éducatif et pédagogique de la structure petite enfance « Lieu multi accueil de Montville ».

Notre projet principal est de faire de la structure d'accueil d'enfants le lieu le plus adapté possible aux besoins de chaque enfant, tout en répondant aux besoins de garde et d'écoute de chaque famille.

Pour cela, il faut que le personnel de la structure, les enfants et leur famille vivent en bonne harmonie au sein du multi-accueil, lieu de garde collectif en accord avec les dimensions familiales.

Nous avons souhaité une structure dont les dimensions se rapprochent le plus possible de celles de la maison que connaissent les enfants, conservant ainsi une certaine intimité. Chaque famille, chaque enfant a son histoire personnelle et nous devons respecter le rythme et les habitudes de chacun. Nous rappelons que le personnel n'a pas pour rôle de se substituer à celui des parents, mais d'accompagner et d'aider ces derniers pour l'équilibre et le bien être de chacun. Voici ce que notre équipe désire faire des différents temps qui rythment la journée d'un enfant dans la structure.

Présentation de l'équipe.

L'équipe éducative composée de professionnelles diplômées et qualifiées met en pratique les objectifs pédagogiques à travers les activités quotidiennes.

Madame Christine BOISSAY, éducatrice de jeunes enfants assure l'animation de la halte au quotidien ainsi que la gestion administrative et la responsabilité de la halte. Elle est également coordinatrice des structures d'accueil de la Communauté de communes.

Mesdames Corinne GOSSE, auxiliaire de puériculture et Frédérique SOMMIER, agent d'accueil petite enfance, assureront l'accueil des enfants au quotidien et mettront en œuvre toutes les conditions nécessaires aux bons soins de l'enfant. Pendant les absences de Melle BOISSAY, Madame GOSSE assurera la responsabilité de l'établissement.

Une adaptation progressive

Nous souhaitons une intégration progressive, afin d'aider l'enfant à s'adapter et à découvrir un milieu inconnu.

Les parents seront donc invités à venir au multi-accueil avec leur enfant avant de l'y laisser seul. Ce temps est important pour les parents qui pourront ainsi faire connaissance avec le lieu et les personnes qui vont accueillir leur enfant, et qui profiteront de ce temps passé ensemble pour leur transmettre toutes les informations sur les rythmes et habitudes de leur bébé.

Il semble difficile d'établir de façon précise le temps de cette intégration.

« A chacun son rythme ! »

Les parents doivent savoir aussi que dans un premier temps, ils pourront téléphoner à la structure pour se rassurer.

L'accueil

C'est un moment très important pour l'enfant, pour la personne qui l'accompagne et pour celle qui va l'accueillir.

Il faut verbaliser cet instant et ne pas le précipiter :

Le parent doit dire à l'enfant qu'il va partir (et ne pas partir à la sauvette)

Le parent peut donner des informations importantes à propos de son enfant (état de santé, de fatigue, de préoccupation, problèmes de sommeil...)

La professionnelle doit savoir attendre que l'enfant vienne à elle et l'accueillir avec disponibilité attention et tendresse.

Les jeux et activités : pourquoi ? Lesquels ?

« Le jeu nourrit sans arrêt le développement de l'enfant, de la même façon que ce développement nourrit sans arrêt son jeu »

Pour un enfant, le jeu est une activité très sérieuse ; il peut jouer ses peines, ses amours, ses joies, sa maladie...

Le jeu aide à se construire physiquement, intellectuellement et socialement.

Le jeu offre la création et développe l'imagination.

Le jeu est aussi un apprentissage des relations sociales, quand l'enfant est amené à tenir compte de l'autre, à coopérer avec lui (accepter de lancer le ballon pour avoir la joie de le recevoir !) ; c'est aussi le début de la communication (même sans la parole).

Nous proposons :

- Des jeux d'extérieur, moteurs, dans lesquels les enfants libèrent beaucoup d'énergie en courant, pédalant, en faisant des rondes ou en se promenant.
- Des jeux libres à l'intérieur, dans des coins aménagés (poupées, cuisine, garage, ferme, déguisements, livres...)
- Des jeux de psychomotricité, en fonction de ses capacités propres, à son rythme : l'adulte ne doit pas élever l'enfant dans une situation où il n'a pas choisi ou pu aller, mais l'accompagner progressivement !
- Des jeux éducatifs, de construction et d'assemblage
- Des jeux sensoriels (toucher, vue, ouïe)
- Des activités manuelles : pâte à modeler, peinture, collage, découpage...
- Des activités musicales : chansons, comptines, manipulation d'instruments, écoute de musique et chants.
- Des histoires, des contes, des marionnettes.

Il est important de préciser que nous proposons des activités, mais que nous n'imposons pas à l'enfant d'y participer.

Nous faisons attention de respecter un enfant qui joue et de ne pas le déranger pour quelque chose qui n'est pas important.

Nous veillons à ne pas nous immiscer dans son jeu, s'il n'en a pas fait la demande.

Le sommeil

Chez l'enfant, le sommeil est nécessaire à la croissance et la maturation du système nerveux, ainsi que pour récupérer de la fatigue, du stress, ou de l'agitation.

Chacun a son propre rythme et ses habitudes pour s'endormir. Il est important de veiller à tout cela, même si ce n'est pas toujours facile en collectivité.

Nous prenons soin de rester auprès des enfants qui s'endorment, beaucoup ressentant à ce moment là l'absence des parents.

Nous ne réveillons pas un enfant qui dort !

Les repas

« Puisque la bouche est la première zone érogène, elle ouvre dès la naissance la voie d'accès au plaisir ».

Nous essayons de faire de ce temps important un moment de calme, de joie et de rencontre pour les enfants qui mangent ensemble.

Nous ne forçons pas un enfant à manger, mais nous restons vigilants sur la différence entre l'impossibilité d'avaler et un refus motivé par un désir d'opposition.

L'apprentissage de la propreté

C'est un stade très important pour l'enfant et pour ceux qui l'entourent. Il est nécessaire de rappeler qu'un enfant ne peut être propre avant l'âge de 18 mois, âge auquel la maturation cérébrale et nerveuse est faite. Cet apprentissage doit se faire en continuité entre la maison et la structure d'accueil. Ce n'est pas au personnel de décider du moment où un enfant doit être propre. L'équipe éducative ne force pas un enfant à « aller sur le pot » s'il n'est pas prêt ou n'en manifeste ni le besoin ni l'envie ; par contre elle le gratifie et le félicite lors d'essais fructueux. Le meilleur moment ? Celui choisi par l'enfant !

L'heure des retrouvailles

C'est aussi un temps fort pour tout le monde : l'instant où l'enfant et sa famille se retrouvent. Tous réagissent différemment, et nous devons à la fois être présents pour informer les parents mais savoir nous montrer discrets pour ne pas troubler l'intimité des retrouvailles.

Nous ne précipitons pas ce moment :

Pour permettre aux familles de répondre aux demandes de l'enfant : montrer ce qu'ils ont fait, continuer à jouer, présenter ses compagnons de jeu...

Pour permettre aux familles des échanges entre elles, ou avec le personnel éducatif de la structure.

Le rôle des parents

Les parents sont invités à participer à la vie de la structure :

- pour accompagner l'enfant dans sa découverte d'un nouveau lieu d'accueil
- pour accompagner les éducateurs vers une meilleure connaissance de leur enfant
- pour proposer une activité qui leur tient à cœur
- pour accompagner lors de sorties.

En conclusion...

Nous espérons que ces pages vous éclaireront et vous permettront de mieux connaître le lieu où vit votre enfant quelques heures par semaine, ainsi que l'équipe qui l'anime.

Nous voulons avec votre collaboration faire de ce multi-accueil un lieu de vie, d'apprentissage, de découvertes, de socialisation, de relation.

Chacun doit pouvoir s'y référer, y trouver ou retrouver des repères. Ce doit être aussi un outil de travail.

Les parents ont leur projet éducatif, ce projet pédagogique va dans le même axe.

« les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants »

I. ACTIVITÉS, RYTHMES, ET VIE QUOTIDIENNE

- Les enfants doivent avoir entre 10 semaines et 3 ans révolus et être à jour dans les vaccinations obligatoires
- L'accueil se fait à l'heure, en demi-journée ou en journée continue selon les horaires d'ouverture suivants : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. Possibilité de journées continues de 8h00 à 18h00.
- Le dortoir permet aux enfants de se reposer dans le respect du rythme de chacun
- Les changes et soins sont réalisés dans la pièce prévue à cet effet, les couches étant fournies par les familles
- Les repas et goûters (préparés et fournis par les parents) seront pris sur place dans la salle de vie.

II. LES MOYENS MIS EN PLACE

1. LE PERSONNEL

PERSONNELS	QUALIFICATION	STATUT	ETP
• Responsable • Adjoint (Encadrement des enfants)	EJE Auxiliaire de puériculture	Titulaire FPT Titulaire FPT	1 TC 25/35ème
Encadrement des enfants	Agent d'accueil petite enfance	Titulaire FPT	1 TC
Autres	Agent entretien	Titulaire FPT	16h/semaine

- Les professionnelles en poste dans la structure coordonnent leurs actions dans le souci de la sécurité des enfants
- Les transmissions pourront s'effectuer par écrit (cahier, fiches) et verbalement
- La responsable sera présente quotidiennement dans la structure
- Un temps d'échange et d'analyse (au rythme de 2 heures un mercredi sur deux) est planifié

2. LES LOCAUX

Voir plan en annexe

III. LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

- Le projet éducatif et pédagogique : sera mis à disposition des familles de la manière suivante : un exemplaire sera remis aux parents à l'issue de l'inscription et un exemplaire sera affiché dans la structure.
- Le coin accueil est entièrement accessible aux familles quotidiennement ; la salle de jeu, le dortoir et la salle de change pourront l'être dans certaines circonstances. Il est important que les familles puissent visiter la structure la première fois.
- Un parent motivé pourra, le cas échéant, s'impliquer dans une activité en tant qu'intervenant extérieur.
- Les familles pourront être conviées ponctuellement au cours de l'année sur des temps forts tels que : fêtes, expos, groupes de parole...

IV. MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

- Le travail en partenariat avec des organismes tels que le centre médico-social, la PMI, le RAM est un des objectifs de l'équipe éducative afin de pouvoir jouer pleinement son rôle socio-éducatif.

REGLEMENT INTERIEUR